

Carbon a été mauvais citoyen, consul malhonnête, homme factieux : *admettons* qu'il l'ait été pour les autres ; pour toi, quand a-t-il commencé à l'être ? **Malus civis, improbus consul, seditiosus homo Carbo fuit : fuerit aliis ; tibi quando esse cœpit ?** (Cic., in *Verr.*, 1, 13.)

La négation en pareil cas est *ne*.

Ex. : *Admettons que la vieillese soit sans forces, ne sint in senectute vires.* (Cic., de *Senect.*, 11.)

REMARQUE. — Pour indiquer que ce qu'on suppose ou que ce qu'on admet est contraire à la réalité, on emploie l'imparfait du subjonctif.

*Supposons qu'on eût donné à Crassus cette puissance..., at dares hanc vim Crasso.* (Cic., de *Off.*, III, 19, 75.)

439\*. **Valeas!** — **Utinam domum amicis impleam!** — Un *souhait* s'exprime :

Soit par le *subjonctif présent tout seul*.

Ex. : *Puisses-tu te bien porter ! Valeas!*

*Puisse ma patrie être heureuse ! Felix sit patria mea!*

Soit par le *subjonctif présent précédé de utinam*.

Ex. : *Plaise au ciel que je puisse remplir cette maison de vrais amis ! utinam veris hanc (domum) amicis impleam!* (PHÈDRE, III, 9, 7.)

REMARQUES. — I°. Si la phrase qui exprime le souhait contient une négation, cette négation se rend en latin par *ne*.

Ex. : *Puisse-t-il ne pas venir ! utinam ne veniat!*

II°. Un souhait qui ne peut plus se réaliser s'exprime par *utinam* suivi, selon les cas, de l'imparfait ou du *plus-que-parfait* du subjonctif.

Ex. : *Plût au ciel qu'il vécût encore ! utinam etiam viveret!*

*Plût au ciel qu'il ne fût pas mort ! utinam ne mortuus esset!*

440\*. **Omnes per urbem discurrere pavidī, alii alios sciscitari, auctorem nuntii requirere.** — Quand, dans un récit, il y a *plusieurs* imparfaits de l'indicatif de suite, on peut employer, à la place de l'imparfait, l'*infinitif* présent, qui s'appelle en ce cas *infinitif historique*.

Ex. : *Tous couraient effrayés par la ville, s'interrogeaient les uns les autres, recherchaient l'auteur de la nouvelle, omnes per urbem discurrere pavidī, alii alios sciscitari, auctorem nuntii requirere.*

Voyez un autre exemple dans CÉSAR, de *Bello Gallico*, III, 4, 1 sq.

REMARQUE\*. — Le sujet de l'infinitif reste ici au *nominatif*, tout comme s'il y avait l'imparfait de l'indicatif.

## CHAPITRE IV

### SYNTAXE DES PROPOSITIONS SUBORDONNÉES

#### I. — PROPOSITIONS COMPLÉTIVES COMMENÇANT PAR *quod*, ce fait que.

441. **Multum ei detraxit quod alienæ erat civitatis.** — Un verbe principal peut avoir pour sujet ou pour complément une proposition commençant par *quod*, ce fait que. Le mode employé en pareil cas est l'*indicatif*.

Ex. : [Ce qui] lui fit beaucoup de tort [ce fut] *ce fait qu'il était étranger, multum ei detraxit quod alienæ erat civitatis.* (NEP., *Eum.*, 1, 2.)

Je passe sous silence *ce fait qu'il s'est choisi cette demeure, prætereo quod eam sibi domum delegit.* (Cic., p. *Cluent.*, 66, 188.)

REMARQUE. — Il ne faut pas confondre *incommodum accidit quod eum nunquam vidisti* (mot à mot : ce fait que tu ne l'as jamais vu est très fâcheux) il est fâcheux, que tu ne l'aies jamais vu, avec *accidit ut* (et le subjonctif), il arrive que...

## II. — PROPOSITIONS INTERROGATIVES INDIRECTES.

442\*. **Interrogation indirecte.** — Quand on dit : Qui est venu ? l'interrogation est *directe*.

Quand on dit : Je voudrais savoir *qui est venu*, l'interrogation est *indirecte*.

Quand on dit : Es-tu prêt ? l'interrogation est *directe*.

Quand on dit : Je demande *si tu es prêt*, l'interrogation est *indirecte*.

443\*. **Quæro quis venerit.** — En latin, le verbe de l'interrogation indirecte se met toujours au *subjonctif*.

Ex. : Je voudrais savoir *qui est venu*, **scire velim quis venerit.**

444\*. **Quæro quid dicas.** — La phrase française, je vous demande *ce que vous dites*, équivaut à : je vous demande *quelle chose vous dites* (1); c'est donc, en réalité, *une interrogation indirecte*. Aussi le latin dit-il *quæro a te quid dicas*.

445\*. **Quo me vertam nescio.** — Le français dit : je ne sais de quel côté me tourner, je ne savais de quel côté me tourner ; le latin met, en pareil cas, la proposition interrogative indirecte au *subjonctif*.

Ex. : Je ne sais de quel côté me tourner, **quo me vertam nescio.**

Je ne savais de quel côté me tourner, **quo me verte-rem nesciebam.**

(1) En effet le sens est : « voici ce que je vous demande : *que dites-vous ?* »

On remarquera que le verbe de la proposition interrogative indirecte est au subjonctif *présent* (**vertam**), si le verbe principal *n'est pas au passé* (**nescio**) ; au subjonctif *imparfait* (**verte-rem**), si le verbe principal *est au passé* (**nesciebam**). (Cf. § 489.)

REMARQUE\*. — **Quo me vertam nescio** signifie littéralement : je ne sais de quel côté *il faut* que je me tourne ; **quo me verte-rem nesciebam** signifie : je ne sais de quel côté *il fallait* que je me tournasse. (Cf. § 437.)

446\*. **Quæro paratusne sis.** — Dans une interrogation *indirecte*, la particule française *si* se rend par **nē** ou par **num** (§§ 306 et 308), qui s'emploient ici *sans différence de sens*.

Ex. : Je te demande *si tu es prêt*, **quæro a te paratusne sis** ou **num paratus sis.**

REMARQUE. — L'emploi de **an** (au lieu de **num** ou **nē**) est *absolument contraire à l'usage* de Cicéron et de César. Mais cette incorrection devient très fréquente à l'époque impériale.

447\*. **Quæro utrum æger sis an valeas.** — Quand l'interrogation est double, *si* se rend par **utrum** ou par **nē**, qui peut d'ailleurs *ne pas être exprimé* ; ou *si* se rend par **an**.

Ex. : Je te demande *si tu es malade ou si tu te portes bien* (*litt.* : je te demande *lequel des deux* [est vrai] si tu es malade *ou si tu te portes bien*), **quæro a te utrum æger sis an valeas**, ou **ægerne sis an valeas**, ou encore **æger sis an valeas**.

Ou non se rend par **necne**.

Ex. : Je demande si tu es malade *ou non*, **quæro utrum æger sis necne.**

REMARQUES. — I. Au lieu de **utrum**, Cicéron emploie quelquefois **utrum ne**. L'adjonction de **ne**, si, s'explique tout naturellement, si l'on songe que **utrum** signifie simplement *lequel des deux (est vrai)* et ne correspond pas du tout à notre particule interrogative

si (voy. la traduction littérale de l'exemple cité plus haut). Mais l'usage a prévalu d'employer simplement *utrum* en n'exprimant pas le *si* du premier membre de l'interrogation.

II\*. Au lieu de *necne*, ou non, on trouve quelquefois *annon* (§ 309, Rem. II).

III. Une phrase comme *haud scio (nescio) an, dubito an, incertum an recte fecerit*, signifie proprement je ne sais, je me demande, on se demande (s'il en est autrement) ou si (plutôt) il a eu raison d'agir ainsi.

On voit que dans ces locutions il y a une ellipse : *an* annonce une double alternative dont la seconde seule est exprimée.

Il faut ou bien traduire *an* par *si... ne... pas*.

Ex. : On dit que Darius se demanda s'il ne devait pas échapper par une mort honorable à la honte de la fuite, *dicitur Darius dubitasse an fugæ dedecus honesta morte vitaret.* (Q.-CURCE, IV, 15, 30.)

Ou bien donner aux diverses expressions citées plus haut la valeur de notre mot peut-être.

Ex. : *Haud scio an recte fecerit, peut-être* a-t-il eu raison d'agir ainsi.

IV. A l'époque classique, *forsitan* n'est pas un adverbe ; il équivaut à *incertum est an...* et doit être suivi du subjonctif.

V. *Nescio quis* est assimilé à une sorte de pronom composé de sens analogue à *aliquis* ; l'emploi de cette locution ne donne donc pas lieu à une interrogation indirecte.

Ex. : Il est venu *quelqu'un* (je ne sais qui), *nescio quis venit.*

### III. — PROPOSITIONS INFINITIVES.

448\*. *Credo Deum esse sanctum.* — Après les verbes *dire, croire, savoir, apprendre, faire savoir, montrer, etc.*, l'idée du *que* français se rend par l'*infinitif*, accompagné d'un *accusatif* sujet.

Ex. : Je crois *que* Dieu est saint (*tournez* : je crois Dieu être saint), *credo Deum esse sanctum.*

Après les verbes *promettre, espérer*, l'idée du *que* français se rend aussi par l'*infinitif*, accompagné d'un

*accusatif* sujet, mais l'*infinitif* doit être au *futur*.

Ex. : Ils *promettent* de donner des otages, *pollicentur se obsides daturus esse.*

449\*. *Ait se paratum esse.* — *Ait eum paratum esse.* — Dans cette phrase : Paul est-il prêt ? Oui, Paul dit qu'il est prêt, le second *il* représente *Paul*.

En pareil cas, le latin dira : *Paulus ait se paratum esse.*

Dans cette autre phrase : Pierre est-il prêt ? Oui, Paul dit qu'il est prêt, le second *il* représente *Pierre*.

Dans ce second cas, le latin dira : *Paulus ait eum paratum esse.*

RÈGLE. — Après *dire que, croire que, etc., il, elle, etc.*, se traduit par *se* ou par *eum, eam, etc.*, suivant qu'il représente ou non le sujet de la proposition *principale* (Cf. § 499).

450\*. *Alexander filium se Jovis esse contendebat.* — On dit en français : Alexandre *prétendait être* le fils de Jupiter (ou bien : *se prétendait être* le fils de Jupiter). En latin il faut traduire comme s'il y avait : Alexandre *prétendait soi être* fils de Jupiter, *Alexander filium Jovis se esse contendebat.*

RÈGLE. — Après les verbes *dire, croire, savoir, etc.*, il faut *toujours* exprimer le *sujet* de la proposition infinitive.

451\*. *Hujus clementiæ spero fore ut me non pœniteat.* — Le *futur* de l'*infinitif* peut se remplacer par la périphrase *fore ut* ou *futurum esse ut* avec le *subjonctif*.

Ainsi, au lieu de *dire* : *spero eum venturum esse*, j'espère qu'il viendra, on peut dire : *spero fore ut veniat.*

Au lieu de *dire* : *spero eum amatum iri*, j'espère qu'on l'aimera, on peut dire *spero fore ut ametur.*

On a donc la ressource d'employer ce tour quand le verbe n'a pas de *supin* ni, par suite, d'infinitif futur.

Ex. : J'espère que je n'aurai pas à me repentir de cette clémence, *hujus clementiæ spero fore ut me non pæniteat*.

REMARQUES\*. — I\*. Le mot à mot est en pareil cas : j'espère qu'il arrivera que... *Est ut* (avec le subj.) veut dire en effet : Il arrive que... Cf. § 277, Rem. II.)

II\*. Ce tour permet aussi de rendre, dans une proposition infinitive, l'idée du *futur antérieur*.

Ex. : J'espère qu'il aura bientôt tout *terminé* (*tournez* : j'espère qu'il arrivera qu'il ait bientôt tout terminé), *spero fore ut propediem omnia confecerit* (1).

452. **Credo eum, si tempus habuisset, omnia hodie fuisse confecturum.** — 1° Dans une proposition infinitive, l'idée du *conditionnel passé* (§ 235) se rend par l'adjectif verbal en *urus* accompagné de l'infinitif *fuisse*.

Ex. : Je crois que s'il avait eu le temps, il *aurait* tout *terminé* aujourd'hui, *credo eum, si tempus habuisset, omnia hodie fuisse confecturum*.

2° Dans une proposition infinitive, l'idée du *conditionnel présent se rapportant à l'avenir* se rend par l'adjectif verbal en *urus* accompagné de l'infinitif *esse*.

Ex. : Il dit que s'il avait *un jour* un ami, il *serait* heureux, *dicit se, si amicum habeat, felicem futurum esse*.

3° Dans une proposition infinitive, l'idée du *conditionnel présent ayant le sens du présent* se rend par

(1) *Fore ut confecerit* ne pourrait pas être remplacé par *confecturum fuisse*, car *confecturum fuisse* traduit, non pas l'idée du *futur antérieur*, mais l'idée du *conditionnel passé*, comme on le voit dans le paragraphe suivant.

l'adjectif verbal en *urus* accompagné de l'infinitif *fuisse*.

Ex. : Il dit que s'il avait *maintenant* un ami, il *serait* heureux, *dicit se, si amicum haberet, felicem futurum fuisse*.

REMARQUES. — I. Au *passif*, la périphrase *futurum fuisse ut...* sert à rendre, dans une proposition infinitive, l'idée du *conditionnel passé*.

Ex. : Si à ce moment même on n'avait pas reçu certaines nouvelles de la victoire remportée par César, la plupart estimaient que la place *aurait été perdue*, *nisi eo ipso tempore quidam nuntii de Cæsaris victoria essent allati. existimabant plerique futurum fuisse uti amitteretur oppidum.* (Cæs., de Bello Civili, III, 101, 3.)

II. Au *passif*, l'idée du *conditionnel présent se rapportant à l'avenir* ne peut être rendue que par le verbe *posse*.

Ex. : Il dit que s'il venait à avoir un ami, ce serait à bon droit qu'on le *jugerait* heureux, *dicit se, amicum si habeat, jure felicem existimari posse*.

III. Au *passif*, l'idée du *conditionnel présent, ayant le sens du présent*, se rendrait par la périphrase *futurum fuisse ut*. Ainsi *amicum si haberem, jure felix existimarer* deviendrait *dicit, amicum si haberet, futurum fuisse ut jure felix existimaretur*.

453\*. **Vulpes dicitur ciconiam invitasse.** — Une phrase comme celle-ci : *on dit* que le renard invita à dîner la cigogne, se tourne *généralement* en latin de la façon suivante : *le renard est dit* avoir invité... la cigogne, *vulpes ad cenam dicitur ciconiam invitasse*. (PHÈDRE, I, 26, 3.)

Si le verbe à l'infinitif est accompagné d'un *attribut*, cet attribut se met alors au *nominatif*.

Ex. : *On dit* qu'il est sage (*tournez* : il est dit être sage), *prudens esse dicitur*.

REMARQUE\*. — On dira de même :

*On rapporte* qu'il parla ainsi (*tournez* : il est rapporté avoir parlé ainsi), *sic locutus (sous-ent. esse) traditur* (Phèdre, IV, 4, 6) (*locutus* et non *locutum*).

On dirait également :

*On pense* qu'il parlera (*tournez* ; il est pensé devoir parler), *putatur esse locuturus* (et non *locuturum*).

454. *Æquos exisse adfertur*. — Quelques verbes ne peuvent être employés comme il vient d'être dit. Ainsi, pour rendre cette idée : *on apporte la nouvelle que* les Éques sont sortis de leur territoire, Tite-Live s'exprime ainsi : *Æquos extra fines exisse adfertur*, phrase dans laquelle *adfertur* est employé *impersonnellement*, mais a pour sujet *logique exisse* avec son accusatif sujet *Æquos*.

REMARQUES. — I. L'usage seul peut apprendre quels sont les verbes qui se rencontrent soit avec la construction impersonnelle soit avec la construction personnelle mentionnée au paragraphe 453.

Toutefois il faut prendre garde que les écrivains de l'époque impériale ont fait un véritable abus de la construction personnelle.

II. Le verbe *videor* ne s'emploie qu'avec la construction personnelle au sens de *il me semble*.

Ex.: *Il me semble* que je l'entends, *illum audire mihi videor* (ou simplement *videor*).

Les conseils que nous suivons sont, à ce qu'il nous semble, bons, *consiliis, ut videmur, bonis utimur*. (Cic., *ad Att.*, V, 18, 2.)

L'impersonnel *videtur* signifie il paraît bon, il a été décidé.

455\*. *Te abire volo*. — *Salvum te cupimus*. — Les verbes signifiant *dire, croire, savoir* ne sont pas les seuls après lesquels le latin emploie une proposition infinitive avec un sujet à l'accusatif.

Ainsi :

Je veux que tu t'en ailles se dira : *te abire volo* (*m. à m. je veux toi partir*).

Nous désirons que tu sois sain et sauf se dira : *salvum* (sous-entendu : *esse*) *te cupimus* (*m. à m. nous désirons toi être sain et sauf*). (PHÈDRE, II, 8, 17.)

Ce n'est que par l'usage qu'on peut apprendre après quels verbes le *que* français se rend ainsi.

456\*. *Turpe est mentiri*. — *Currere non possum*. — L'infinitif français, soit seul, soit précédé de *de* ou de *à*, se rend très souvent par l'infinitif (1).

Ex. : INFINITIF SUJET : Il est honteux [*de*] *mentiri* (*tournez* : *mentir est honteux*), *turpe est mentiri*.

Il est nécessaire [*de*] *mourir*, *mori necessarium est*.

INFINITIF COMPLÉMENT : Je ne peux pas *courir*, *currere non possum*.

Il cessa [*de*] *parler*, *destitit loqui*.

Il le força [*à*] *s'enfuir*, *eum fugere coegit*.

REMARQUES. — I\*. Comparez : *metus moriendi*, la crainte de *mourir* ; *cupidus videndi*, désireux de voir ; *paratus ad pugnandum*, prêt à combattre, avec : *destitit loqui*, il cessa de parler ; *eum fugere coegit*, il le força à s'enfuir.

Ainsi l'infinitif complément d'un substantif ou d'un adjectif se rend par le gérondif ; l'infinitif complément d'un verbe se rend par l'infinitif.

(Les poètes, et les prosateurs qui les imitent, construisent avec l'infinitif, au lieu du gérondif, des expressions composées d'un verbe et d'un substantif *potestas facta est, causa fuit*, etc., par analogie avec les verbes simples dont ces expressions éveillent l'idée.)

II\*. Quand l'infinitif français dépend d'un verbe de mouvement, il se rend en latin par le supin en *um* (voy. § 237).

457\*. *Cupiebat Cæsar clemens videri*. — *Contentum esse decet suis rebus*. — César désirait paraître clément se dira : *cupiebat Cæsar clemens videri* ; l'attribut (*clemens*) est au nominatif, parce qu'il représente le sujet de la proposition principale (*Cæsar*).

De même je puis être prêt demain se dira : *cras paratus esse possum*.

(1) C'est par l'usage seul qu'on peut apprendre quelles sont les expressions latines qui se construisent ainsi avec l'infinitif.

L'usage est différent, lorsque le verbe principal est une expression *impersonnelle*, n'ayant pas de sujet *apparent* (1). L'*attribut* de l'infinitif se met alors à l'*accusatif*.

Ex. : Il convient [d'] être content de ce qu'on a, **contentum esse decet rebus suis** (et non : **contentus**).

Il n'est pas permis [de] rester oisif, **non licet esse otiosum** (et non : **otiosus**).

REMARQUES. — I°. On a vu plus haut (§ 449) que la règle *cupiebat Cæsar clemens videri n'est pas applicable* aux verbes signifiant *dire, croire, savoir*. Il prétend être prêt ne se dit pas *ait esse paratus*, mais *ait se esse paratum*.

II°. Pour la règle *mihi non licet esse otioso* (voy. § 375).

#### IV. — INFINITIF FRANÇAIS RENDU EN LATIN PAR **ut, ne, quominus, quin, quod.**

458\*. **Nobis imperat ut loquamur.** — Très souvent des verbes qui se construisent en français avec l'infinitif précédé de *de* ou de *à* se construisent en latin, non avec l'infinitif, mais avec une *conjonction* suivie du *subjonctif* (2).

Les plus importantes de ces conjonctions sont **ut** et **ne**.

Ex. : Il nous ordonne *de parler*, **nobis imperat ut loquamur** (*littér.* : il nous ordonne *que nous parlions*).

Il nous ordonne *de ne pas parler*, **nobis imperat ne loquamur** (*littér.* : il nous ordonne *que nous ne parlions pas*).

(1) En réalité, dans les deux exemples suivants, le *sujet* de **decet**, c'est **contentum esse**, etc. ; le *sujet* de **licet**, c'est **esse otiosum**. Cf. § 456.

(2) C'est par l'usage seul qu'on peut apprendre la construction de chaque verbe particulier.

#### INFINITIF FRANÇAIS RENDU EN LATIN PAR **ut, ne, etc.** 335

REMARQUES. — I°. On remarquera que les verbes signifiant *ordonner* se construisent presque tous avec **ut**, mais que le verbe **jubere** se construit avec une proposition infinitive (§ 455).

Ex. : Il ordonne à l'âne de baisser la voix (*tournez* : il ordonne l'âne *baisser la voix*), **asinum jubet vocem premere**. (PÉTRARQUE, I, II, 12.)

Mais on dirait : **imperat asino ut vocem premit**.

Au passif on tourne de la manière suivante :

Ex. : On ordonne à l'âne de baisser la voix (*tournez* : l'âne *reçoit l'ordre* de baisser la voix), **asinus jubetur vocem premere** (§ 453).

II°. Quelques verbes se construisent avec le subjonctif *sans ut*.

Ex. : Je voudrais te voir prendre cela en bonne part, **bonas in partes id accipias velim** (*litt.* : je voudrais que tu reçoives cela en bonne part). (PÉTRARQUE, II, *prol.*, 11.)

C'est comme s'il y avait **velim ut accipias** (qui se dit d'ailleurs aussi, mais rarement).

L'usage seul peut apprendre les verbes qui se construisent avec le subjonctif *sans ut* ; mais les plus ordinairement employés ainsi sont les verbes **volo, nolo, malo**, et les expressions impersonnelles **licet, oportet, necesse est**.

459\*. **Timeo ne veniat.** — **Timeo ne non veniat.** — On remarquera la construction des verbes qui signifient *craindre*.

Je crains qu'il ne vienne, **timeo ne veniat**.

Je crains qu'il ne vienne pas, **timeo ne non veniat**.

On dira de même :

Je crains de mourir, **timeo ne moriar** (*littér.* : je crains que je ne meure).

Je crains de ne pas être prêt, **timeo ne paratus non sim** (*littér.* : je crains que je ne sois pas prêt).

REMARQUES. — I°. Quand *craindre de* signifie *ne pas oser*, on emploie l'infinitif (§ 456).

Ex. : Je crains de parler (*entendez* : je n'ose pas parler), **vereor loqui**.

(1) On dit plus habituellement **accipere aliquid in bonam partem**.

II. Après *vereor*, *metuo*, *timeo* (mais *jamais* après *non vereor*), on trouve quelquefois *ut* à la place de *ne non*, mais le sens n'est pas tout à fait le même.

Ex.: Ils se demandaient avec crainte, disaient-ils, *comment* (1) les approvisionnements pourraient arriver jusqu'à eux, *rem frumentariam* 2), *ut supportari posset*, *timere* se dicebant. (CÉS., *B. G.* 1, 39, 16.)

**460\*. Interdictum erat Pythagoreis *ne* fabis vescerentur.** — Les verbes signifiant *faire défense* de se construisent avec *ne* et le *subjonctif*.

Ex.: Il était défendu aux Pythagoriciens *de manger* des fèves (*tournez* : on leur avait fait cette défense, *qu'ils ne mangeassent pas* de fèves), *Pythagoreis interdictum erat ne fabis vescerentur*.

REMARQUE\*. — Le verbe *vetare* fait exception et se construit avec une proposition *infinitive* (§ 455).

Ex.: Il lui défendit de reculer (*tournez* : il défendit *lui reculer*), *eum vetuit pedem referre*.

Au passif on dirait :

On leur défendit de venir, *venire vetiti sunt* (§ 453).

**461\*. Impedit valetudo *ne* exeam.** — Les verbes signifiant *empêcher* se construisent avec *ne* (et le *subjonctif*), *s'ils ne sont pas accompagnés d'une négation*.

Ex.: L'état de ma santé m'empêche de sortir (*ou* : empêche *que je ne sorte*), *impedit valetudo ne exeam*.

Si au contraire le verbe qui signifie *empêcher* est

(1) Le sens propre de *ut* est *comme* ou *comment*.

Ex.: *Vide ut hoc fiat*, vois *comment* cela pourra être fait.

(2) Il y a ici une attraction, assez rare en latin, mais très habituelle en grec. C'est comme s'il y avait *timere se dicebant ut res frumentaria supportari posset*.

accompagné d'une *négation*, il se construit avec *quominus* ou *quin* et le *subjonctif*.

Ex.: *Rien ne nous empêche de sortir* (*ou* : rien n'empêche *que nous ne sortions*), *nihil obstat quominus exeamus* ou *quin exeamus*.

REMARQUE\*. — Le verbe *prohibere* se construit avec une proposition *infinitive* (§ 455).

Ex.: Il empêcha qu'on ne le tuât (*tournez* : il empêcha *lui être tué*), *eum occidi prohibuit*.

Au passif on dirait :

On les empêche de sortir, *exire prohibentur* (§ 453).

**462\*. Non dubito *quin* id verum sit.** — On construit également avec *quin* et le *subjonctif* l'expression *non dubito*, je ne doute pas que.

Ex.: Je ne doute pas que cela soit vrai, *non dubito quin id verum sit*.

REMARQUES. — I\*. Quand *non dubito* signifie je n'hésite pas à..., il se construit avec l'*infinitif* (§ 456).

Ex.: Je n'hésiterai pas à partir, *non dubitabo proficisci*.

II. Cornélius Nepos (1) et Tite-Live emploient quelquefois *non dubito* avec un *infinitif* accompagné d'un *accusatif* sujet, mais ce tour est *peu correct*.

**463\*. Doluit quod amicum occidisset.** — Après les verbes signifiant *se réjouir*, *s'affliger*, *s'étonner*, *s'indigner*, etc., l'*infinitif* français précédé de *de* se rend en latin par *quod* et le *subjonctif*.

Ex.: Alexandre s'affligea d'avoir tué son ami Clitus (*tournez* : qu'il eût tué), *doluit Alexander quod amicum Clitum occidisset*.

REMARQUES. — I\*. On trouve quelquefois, mais plus *rarement*, ces verbes construits avec une *proposition infinitive* (§ 455).

Ex.: Celui qui se réjouit d'être loué, *qui se laudari gaudet*, au lieu de : *qui gaudet quod laudetur*. (PHÈDRE, 1, 13, 1.)

(1) Voy. NEP., *Præf.* 1; *Milt.* 3, 6; *Alc.* 9, 5; *Lys.* 3, 5; *Ag.* 3, 1, 4; *Eum.* 2, 3.

Remarquez qu'à la *bonne époque*, on dit *se laudari gaudet*, et non *laudari gaudet*. La construction est la même que pour les verbes signifiant *dire* ou *croire* (§ 450).

II. Il ne faut pas confondre *doleo quod æger es* et *doleo quod æger sis*. La première phrase signifie : Je m'afflige *parce que* vous êtes malade (voy. § 465), et la seconde : je m'afflige *de* vous *savoir* malade (*à la pensée que* vous êtes malade).

Remarquez de plus que dans la *première* forme de phrase on peut remplacer *quod* par *quia* et que dans la seconde *on ne le peut pas*.

#### V. — PROPOSITIONS SUBORDONNÉES CIRCONSTANCIELLES.

464\*. — Les propositions subordonnées *circonstanciennes* sont celles qui marquent une circonstance de *cause*, de *temps*, de *but*, etc. Le verbe de la proposition subordonnée est tantôt à l'*indicatif*, tantôt au *subjonctif*, d'après des règles qui ne correspondent qu'en partie à celles de la syntaxe française.

##### 1. CONJONCTIONS MARQUANT UNE IDÉE DE *cause*.

465\*. **Quoniam id cupis, proficiscar.** — Les principales conjonctions marquant une idée de *cause* sont :

1° *Quod, quia*, parce que,  
*Quoniam*, puisque,  
qui se construisent, en règle générale, avec l'*indicatif*.

Ex.: *Puisque* tu le désires, je partirai, **quoniam id cupis, proficiscar.**

REMARQUES. — I. L'emploi du subjonctif avec *quod, quia*, ou *quoniam* s'explique ordinairement par une des règles du *style indirect* (voy. § 498, Rem. II).

II. Mais on *doit* employer le subjonctif avec *quod, quia* ou *quoniam*, si l'on veut marquer que telle hypothèse à laquelle on pourrait avoir recours comme explication est contraire à la réalité.

Ex.: Pour ma part je ne crois pas (que cela soit) *parce qu'ils auraient* une intelligence d'origine divine, **haud equidem credo quia sit divinitus illis ingenium.** (Vine., Georg., 4, 415-6.)

III. Non *que...* suivi du subjonctif se rend en latin par **non quod** ou **non quo** avec le *subjonctif*.

Ex.: Non *que* je sois de votre avis, **non quo** ou **non quod tibi assentiar.**

Non *que... ne... pas* se rend par **non quod... non, non quo... non, non quia... non**, ou bien par **non quin** avec le *subjonctif*.

Ex.: Non *que* je ne sois pas de votre avis, **non quod tibi non assentiar** ou **non quin tibi assentiar.**

2° *Cum*, puisque,  
qui se construit avec le *subjonctif*.

Ex.: *Puisque* tu le désires, je partirai, **cum id cupias, proficiscar.**

REMARQUES. — 1°. Une proposition marquant la *cause* peut être, dans certains cas, remplacée par une proposition *relative*.

Ex.: Tu es une ingrate, *toi qui* as pu retirer de ma gueule ta tête saine et sauve, et *qui*, après cela, viens me demander un salaire, **ingrata es, ore quæ e nostro caput incolume abstuleris et mercedem postules.** (Pœdæ, I, 8, 11-12.)

Le sens est le même que s'il y avait : tu es une ingrate, *puisque...* **ingrata es quoniam**, etc.

Ces propositions relatives, qui commencent souvent en français par *moi qui, toi qui, lui qui*, etc., se mettent généralement en latin au *subjonctif*.

II. Dans les propositions relatives marquant la *cause*, qui peut être remplacé par *quippe qui*, par *ut qui* ou par *utpote qui* avec le subjonctif. Mais ces locutions ne doivent pas être employées au hasard : la première signifie littéralement : *bien sûr* lui qui, et les deux autres : *comme il est naturel* ou *comme il est possible* de la part d'un homme qui...

##### 2. CONJONCTIONS MARQUANT UNE IDÉE DE *concession*.

466\*. **Etsi es callidus. — Quamvis sis potens.** — Les principales conjonctions marquant une idée de *concession* sont :

1° **Quamquam, etsi, tametsi**, quoique, qui se construisent avec l'*indicatif*.

Ex.: Quoique vous soyez habile, vous avez pourtant été trompé, **etsi es** (ou : **quamquam es**) **callidus, tamen deceptus es**.

2° **Cum**, bien que, quoique, qui se construit avec le *subjonctif*.

Ex.: Quoique vous soyez habile, vous avez pourtant été trompé, **cum sis callidus, tamen deceptus es**.

3° **Quamvis**, quelque... que, qui se construit avec le *subjonctif*.

Ex.: Quelque puissant que vous soyez, cependant vous serez vaincu, **quamvis sis potens, tamen vincere**.

REMARQUES. — I. Chez Cicéron et chez César, **quamvis** ne signifie pas quoique (1) et n'est jamais employé avec l'*indicatif*.

Cornélius Nepos s'est servi d'un tour deux fois incorrect en écrivant : (*Mill.*, 2, 3), **quamvis carebat nomine**, bien qu'il n'eût pas de réputation...

II. A l'époque impériale **licet** est devenu une véritable conjonction qui signifie quoique et se construit avec le *subjonctif*. Mais il faut observer qu'après **licet** le *subjonctif* ne peut être mis qu'au *présent* ou au *parfait*; c'est une application de la règle de la concordance des temps (§ 489). Ceux mêmes qui l'employaient comme conjonction se rappelaient donc confusément l'origine verbale de **licet**, qui signifie, à l'époque classique je veux bien que, je consens à ce que..., et se construit avec le *subjonctif* sans conjonction (§ 458, *Rem.* II).

(1) Dans nombre de passages où **quamvis** semble signifier « quoique », un examen plus attentif permet de voir qu'il n'en est rien. Ainsi la phrase : **quamvis enim sine mente, sine sensu sis, ut es, tamen et te et tua et tuos nosti** (*Cic.*, *Phil.*, 2, 28, 68) signifie proprement : « admettons que tu sois imbécile, que tu sois insensible, autant qu'on le voudra (sens propre de **quamvis**), comme tu l'es en effet, cela n'empêche pas que tu connais et toi et tes affaires et les tiens. »

III. Une proposition marquant une idée de *concession* peut être, dans certains cas, remplacée par une proposition relative.

Ex.: Moi qui n'avais touché que tard et très peu aux lettres grecques, je suis demeuré néanmoins plusieurs jours à Athènes, **egomet, qui sero ac leviter Græcas litteras attigissem, tamen complures Athenis dies sum commoratus**. (*Cic.*, *de Orat.*, I, 18, 82.)

Le sens est le même que s'il y avait *bien que* je n'eusse touché... **egomet, cum... attigissem**.

Ces propositions relatives se mettent généralement en latin au *subjonctif*.

### 3. CONJONCTIONS DE TEMPS.

467\*. **Hæc ubi dixit, profectus est**. — Les conjonctions de temps qui suivent se construisent avec l'*indicatif*.

**Ubi, ut**, lorsque,  
**simul ac** (ou simplement **simul**), **ubi primum, ut primum**, aussitôt que,  
**postquam**, après que,  
**ut, cum**, depuis que,  
**dum**, dans le même temps que,  
**dum, donec, quoad**, tant que.

Ex.: Lorsqu'il eut dit cela, il partit, **hæc ubi dixit, profectus est**.

Tant que vous serez heureux, vous compterez beaucoup d'amis, **donec eris felix, multos numerabis amicos**. (OVIDE.)

REMARQUE\*. — On remarquera que, dans un *récit*, **dum** signifiant dans le même temps que, pendant que, se construit avec le *présent* de l'*indicatif* (et non avec l'*imparfait*).

Ex.: Pendant qu'il cherchait sa nourriture, il trouva une perle, **dum quærit** (et non **quærebat**) **escam, margaritam repperit**. (PÉTRÈ, III, 12, 2.)

468\*. **Tempestas minatur antequam surgat**. — Les conjonctions **antequam, priusquam**, avant

que, **dum, donec** (1), **quoad**, jusqu'à ce que, se construisent le plus souvent avec le *subjonctif*.

Ex.: La tempête menace, *avant qu'elle s'élève*, **tempestas minatur, antequam surgat**.

Ils périrent *avant d'avoir pu atteindre l'objet de leurs convoitises* (*tournez* : avant qu'ils pussent atteindre), **prius periere quam quod petierant contingerent**. (PHÈDRE, I, 20, 6.) (2)

Attends, *jusqu'à ce que je revienne*, **expecta, dum redeam**.

REMARQUES. — I. Le subjonctif est le mode qui convient particulièrement avec **priusquam** (ou **antequam**), quand cette conjonction signifie en attendant que ou sans attendre que.

Ex.: Avant que (*en attendant que*) les jeux fussent commencés, Tullius vint trouver les consuls, **priusquam committerentur ludi Tullius ad consules venit**. (T.-LIVE, II, 37, 2.)

*Sans attendre que* vous-mêmes soyez libres, vous voulez dominer vos adversaires, **priusquam ipsi liberi sitis, dominari jam in adversarios vultis**. (T.-LIVE, III, 53, 7.)

II\*. On remarquera toutefois que, s'il s'agit d'une action *passée* ayant *réellement eu lieu*, **antequam, priusquam**, ainsi que **dum, donec, quoad**, se construisent avec l'*indicatif parfait* (et non, comme en français, avec l'imparfait du subjonctif).

Ex.: J'ai attendu jusqu'à ce qu'il fût revenu, **usque eo expectavi quoad rediit** (*littér.* : jusqu'au moment où il est revenu).

J'ai su cela avant que tu fusses né, **ante hoc novi quam tu natus es** (PHÈDRE, V, 9, 4) (*litt.* : avant le moment où tu es né).

III. **Priusquam** se rattachant à un verbe à l'infinitif est quelquefois construit lui-même avec l'infinitif.

Ex.: Il avait l'habitude de réfléchir *avant d'entreprendre*, **prius cogitare quam conari consuevit**. (NEP., *Dat.* 7, 1.)

469\*. **In capite regis sedeo, cum visum est**

(1) Dans Cornélius Nepos (*Ham.*, 1, 4), **donicum** est un archaïsme.

(2) On voit, par cet exemple, que **prius** peut être *séparé* de **quam**. On pourrait dire de même **tempestas ante minatur quam surgat**.

**mihi**. — **Cum**, signifiant quand, lorsque, se construit généralement avec l'*indicatif*.

Ex.: Je m'assieds sur la tête du roi *quand* cela me plaît (*tournez* : quand cela m'a plu), **in capite regis sedeo, cum visum est mihi**. (PHÈDRE, IV, 24, 6.)

470\*. **Ad fontem cervus, cum bibisset, restitit**. — Au contraire, dans les  *récits*, **cum** se construit avec le *subjonctif*, lorsqu'il est employé comme dans les exemples suivants :

Un cerf, *ayant bu*, s'arrêta près d'une source (*tournez* : comme il avait bu), **ad fontem cervus, cum bibisset, restitit**. (PHÈDRE, I, 12, 3.)

Le lion, *voulant* chasser en compagnie de l'âne, le couvrit de branchages (*tournez* : comme le lion voulait chasser), **venari asello comite (abl. absolu) cum vellet leo, contexit illum frutice**. (PHÈDRE, I, 11, 3.)

REMARQUES. — I\*. On a vu plus haut que **cum** se construit également avec le subjonctif lorsqu'il a le sens de *puisque* (§ 465, 2°) ou de *quoique* (§ 466, 2°).

II. Les conjonctions **cum, ubi, si** se construisent avec l'*indicatif* quand elles signifient *toutes les fois que*.

Ex.: Quand (*toutes les fois que*) le printemps commençait, Verrès se mettait en campagne, **cum (ubi, si) ver esse cœperat** (cf. § 434), **Verres se dabat itineribus**.

Mais cette règle, déjà violée par Cornélius Nepos et par T.-Live, n'est plus observée par les prosateurs de l'époque impériale.

#### 4. CONJONCTIONS MARQUANT UNE **supposition**.

471\*. — La conjonction **si** se construit d'une façon différente, suivant que la proposition principale en français serait, ou non, au *conditionnel*.

472. **Si dives essem. — Si dives sum.** — Quand la proposition principale, en français, est au

conditionnel, le *si* latin de la proposition subordonnée se construit avec le *subjonctif*. Les exemples suivants feront comprendre le sens différent qu'ont, en pareil cas, les divers *temps* du *subjonctif* (Cf. § 235).

Ex. : Si j'avais été riche, je vous aurais secouru, *si dives fuissetem, te adjuvissem*.

(Le *plus-que-parfait du subjonctif*, dans la proposition subordonnée, correspond au *plus-que-parfait du subjonctif* de la proposition principale).

Si j'étais riche (actuellement, au moment où je parle) je vous secourrais, *si dives essem, te adjuvarem*.

(L'*imparfait du subjonctif*, dans la proposition subordonnée, correspond à l'*imparfait du subjonctif* de la proposition principale).

Si je devenais riche (un jour, dans l'avenir), je vous secourrais volontiers, *si dives fiam, libenter te adjuvem*.

(Le *présent du subjonctif*, dans la proposition subordonnée, correspond au *présent du subjonctif* de la proposition principale).

REMARQUES.—I. On doit toujours, en latin, employer le *subjonctif présent* après *si*, quand on exprime une supposition par rapport à l'avenir, et qu'en même temps on veut donner à l'expression ce ton d'incertitude que marque en français l'imparfait de l'indicatif dans la proposition suppositive.

Ex. : S'il arrivait que cela me devint possible, je le ferais, *si possim, id faciam*.

II. Dans la proposition suppositive, le présent du *subjonctif* peut être remplacé par le *subjonctif parfait*, quand il y a lieu de marquer qu'on suppose qu'à tel moment de l'avenir telle chose soit un fait accompli.

Ex. : S'il vous arrivait que quelqu'un qui dans son bon sens vous eût confié une épée en dépôt vous la redemandât étant fou, ce serait une faute de la rendre, *si gladium quis apud te sanamente deposuerit repetat insaniens, reddere peccatum sit*. (Cic., de Off., III, 25, 95.)

473\*. *Si vis pacem, para bellum*. — *Hunc librum si leges, lætabor*. — Quand la proposition principale, en français, n'est pas au conditionnel, le *si* latin se construit avec l'*indicatif*.

Ex. : Si tu veux la paix, prépare la guerre, *si vis pacem, para bellum*.

Mais il faut remarquer que si la proposition principale est au futur, c'est également avec le futur de l'indicatif qu'il faut construire *si*.

Ex. : Si vous lisez ce livre, j'en serai charmé (tournez : si vous lirez ce livre, ou bien : si vous aurez lu ce livre), *hunc librum si leges, lætabor* ; ou bien : *hunc librum si legeris* (§ 434) *lætabor*.

474\*. — En dehors de *si*, les principales conjonctions latines qui servent à marquer une supposition sont :

1° *Si, non*, si... ne... pas.

*Nisi*, excepté si (à moins que).

Ces conjonctions se construisent de la même façon que *si*.

REMARQUES. — I. *Nisi* s'emploie aussi dans certains cas avec le sens de *si... ne... pas* ; mais *si non* ne s'emploie pas avec le sens de *excepté si, à moins que*.

II. On emploie toujours *si non* (jamais *nisi*), quand on veut opposer à l'hypothèse que telle chose se fait, l'hypothèse contraire que telle chose ne se fait pas.

Ex. : Si vous faites ce que vous m'indiquez, je vous en serai très reconnaissant ; si vous ne le faites pas, je ne vous en voudrai pas, *si feceris* (§ 434) *id quod ostendis, magnam habebō gratiam ; si non feceris, ignoscām* (1).

(1) Si le verbe du second membre de phrase (*si non feceris*) était sous-entendu, on devrait remplacer *si non* par *si minus* ou *sin minus*, « sinon ».

Ex. : *Sin minus, ignoscām*.

De même on emploie toujours *si non* (jamais nisi), quand on veut indiquer que, *quand bien même* telle chose n'aurait pas lieu, telle autre *du moins* se produirait.

Ex.: *S'il ne m'est pas permis* de jouir des bienfaits d'un bon gouvernement, *du moins* je saurai me soustraire aux méfaits d'un mauvais, *si mihi bonā re publica frui non licuerit, at* (§ 440, 3° Rem. III) *carebo malā.*

III. Après une négation, nisi s'emploie avec la valeur d'un adverbe et signifie *excepté, si ce n'est.*

Ex.: *Excepté* chez les gens de bien, il ne peut pas y avoir d'amitié, *nisi in bonis amicitia esse non potest.*

2° *Sive... sive* ou *seu... seu*, soit que... soit que.

Cette conjonction se construit avec l'*indicatif.*

Ex.: *Soit que* tu saches quelque chose de nouveau, *soit que* tu ne saches rien, écris-moi tout du même, *sive habes quid novi sive nihil habes, scribe tamen aliquid.*

3° *Quasi, tanquam, velut si*, comme si.

Ces conjonctions se construisent avec le *subjonctif.*

Ex.: Ils le craignent, *comme s'il était* cruel, *timent eum, quasi crudelis sit* (*littér.* : comme s'il soit cruel).

Ils le craignaient, *comme s'il était* cruel, *timebant eum, quasi crudelis esset* (*littér.* : comme s'il fût cruel).

475. *Epistulam misi, si minus legisses.* — Quelquefois *si* équivaut, par suite d'une ellipse, à l'expression française pour le cas où.

Ex.: Je vous envoie la lettre de César, *pour le cas où* vous ne l'auriez pas lue; *epistulam Cæsaris misi* (§ 433), *si minus legisses.* (Cic., *ad. Att.*, XIII, 22, 5.)

C'est comme s'il y avait : *epistulam Cæsaris misi ut legeres, si minus legisses.*

C'est de la même façon qu'il faut expliquer l'emploi de *si* après le verbe *essayer* ou *attendre.*

Ex.: Après avoir fait des tentatives pour forcer le passage (*litt.* : pour le cas où ils pourraient forcer le passage), *si perrumpere possent, conati.* (Cés., B. G., I, 8, 4.)

Les ennemis guettaient le moment où (*litt.* : étaient dans l'attente, pour le cas où) nos soldats franchiraient le marais, *paludem si nostri transirent hostes expectabant.* (Cés., B. G., II, 9, 1.)

REMARQUE. — César emploie encore le même tour elliptique avec *sive... sive...*

Ex.: Il était résolu à marcher à l'ennemi, *pour le cas où* il pourrait soit le faire sortir des marais, soit l'y bloquer, *ad hostem proficisci constituerat, sive eum ex paludibus elicere sive obsidione premere posset.* (Cés., B. G., VII, 23, 2.) C'est comme s'il y avait *si eum aut elicere aut premere posset.*

476. *Ut desint vires.* — Aux expressions françaises à supposer que, en admettant que, à supposer que... ne... pas correspondent quelquefois en latin *ut* et *ut non* avec le *subjonctif* (1).

Ex.: *A supposer que* les forces manquent, l'intention n'en est pas moins louable, *ut desint vires, tamen est laudanda voluntas.* (Ov., *Pont*; 3, 4.)

*En admettant que* vous n'arriviez pas à vos fins, vous ferez cependant que la mort ne soit pas un mal, *ut non efficias quod vis, tamen mors ut malum non sit, efficies.* (Cic., *Tuscul.*, I, 8 16.)

REMARQUE. — Comme le prouvent les exemples cités, les phrases de ce genre renferment ordinairement l'idée d'une opposition et peuvent être rendues exactement en français par *en admettant même que...*, *quand même...*, *cependant.*

(1) Voy. § 438, une autre façon d'exprimer cette idée.